



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 24 février 2026
Délibération n°007-2026

Date de convocation : 17 février 2026
Date d'affichage : 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents : Mme Magali LAINÉ, maire
M. Jean Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au Maire
M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, M. Tony MENAGÉ, M. David PAUMIER, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme Léonie DULUARD, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, M. David SOUCHU conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Karine MARQUES DA SILVA

Demandes de subventions Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2026

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026, le projet d'aménagement de la rue des Chapuisières, rue Principale et de route de la Guierche peut faire l'objet d'une subvention.

Madame le Maire présente le plan de financement suivant les devis effectués par l'entreprise BAIE 61 :

| ORIGINE DES DEPENSES | MONTANT HT DES DEPENSES ESTIMEES | ORIGINE DES FINANCEMENTS | MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE |
|---|----------------------------------|---|-------------------------------------|
| Aménagement de sécurité rue des Chapuisières, rue Principale et de route de la Guierche | 204 655€ HT | Financement de l'Etat (DETR et/ou DSIL) | 163 724.00 € |
| | | Part restant à charge du maître d'ouvrage | 40 931 € |
| Montant total HT prévisionnel de l'opération | 204 655€ HT | Montant total HT prévisionnel de l'opération | 204 655€ HT |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet précité et sollicite le concours de l'Etat, il arrête les modalités de financement prévisionnelles présentées.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le conseil municipal de Joué l'Abbé à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à déposer une demande au titre de la DETR, pour l'année 2026,
- Atteste de l'inscription du projet au budget 2026,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Fait et délibéré en séance, le 24 février 2026,
Pour extrait certifié conforme

La Maire,
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,
Karine MARQUES DA SILVA

